



AVIS

CCE 2017-0120

**Propositions de la plateforme de discussion
permanente concernant le secteur financier**





Avis
**« Propositions de la plateforme de discussion permanente concernant
le secteur financier »**

Bruxelles
18.01.2016

Saisine

Le mercredi 29 avril 2015, le ministre des Finances a annoncé la création d'un groupe d'experts sur l'avenir du secteur financier belge. Ce groupe d'experts a pour mission de mener une vaste réflexion sur le paysage financier belge en établissant un état des lieux des défis pour le secteur après la crise financière de 2008 et d'analyser les perspectives d'avenir du secteur. Le groupe d'experts a publié ses constatations et recommandations et celles-ci ont été présentées début février 2016 à la sous-commission « Secteur financier », ci-après dénommée « la sous-commission », qui est chargée d'en assurer le suivi au sein du Conseil central de l'économie. Afin de traduire les avis et considérations du rapport en propositions concrètes, trois groupes de travail ont été constitués, qui sont ensuite discutées par l'organe permanent de discussion. Le Conseil central de l'économie, ci-après dénommé « le Conseil », fait partie de la plateforme de discussion permanente, sous-groupe 1 (Regulatory and supervisory issues) et sous-groupe 2 (Financing for the real economy).

Ces groupes de travail ont soumis à la plateforme permanente de discussion trois propositions et leurs sous-propositions associées. Au sein du sous-groupe 1 « Regulatory and supervisory issues », il s'agit des propositions suivantes :

- Enhancing resilience of real estate market
- Belgian financial stakeholders group
- Mitigating excessive risk-taking behaviour

Au sein du sous-groupe 2 « Financing for the real economy », des propositions ont été formulées dans le cadre des thématiques suivantes :

- Brussels as a financial centre
- Facilitating financing of long term investments
- Supporting the real economy

Au sein du sous-groupe 3 « Digitalization », des propositions ont été formulées dans le cadre des thématiques suivantes :

- Establishing a Digital Community
- Enhancing the attractiveness of digital financial services
- Helping the financial sector to make Belgium a safe and resilient place to do and develop digital business

Par sa lettre du 8 septembre 2016, le Conseil a demandé au ministre Van Overtveldt une période de réflexion suffisamment longue pour pouvoir se prononcer sur les principales options de politique financière qui revêtent une importance sur le plan socio-économique. Compte tenu de l'orientation plutôt technique des groupes de travail et du temps limité qui lui a été octroyé pour réagir aux projets de propositions, le Conseil a éprouvé des difficultés à atteindre un compromis sociétal et à faire adopter les propositions finales dans les délais impartis.

En vue de préparer la réunion de la plateforme de discussion permanente du 18 novembre 2016, le Conseil a été invité à réagir aux propositions finales de la plateforme de discussion. Dans une lettre du 24 novembre 2016, le Conseil a informé le ministre Van Overtveldt que, conformément à la décision du Bureau lors de sa réunion du 23 novembre 2016, le Conseil rendrait dans un délai d'un mois un avis sur les propositions émises au sein de la plateforme de discussion permanente.

La sous-commission s'est réunie à cet effet le 29 novembre et les 15 et 22 décembre 2016.

Le projet d'avis a été approuvé à l'unanimité le 18 janvier 2017 par l'assemblée plénière.

Avis

1 Considérations générales

Le secteur financier a un impact important sur l'ensemble de l'économie belge et se situe au croisement de nombreux intérêts. Les interlocuteurs sociaux s'intéressent par conséquent beaucoup aux développements au sein de ce secteur. Dès lors, ils se réjouissent que le Conseil ait été associé aux travaux du High Level Expert Group qui examine l'avenir du secteur financier belge (HLEG) et tiennent absolument à rester associés à l'avenir aux travaux ultérieurs de la plateforme de discussion permanente. Compte tenu des fragilités de ce secteur, mis en lumière par la crise financière, la sous-commission soutient aussi pleinement cette recherche de pistes susceptibles d'améliorer la stabilité et le fonctionnement du système financier. Il est en outre important d'accorder l'attention politique nécessaire à l'emploi et aux possibilités de développement durable de cet important secteur économique, ce qui renforcerait également les perspectives économiques et le potentiel de croissance économique. Une telle approche politique équilibrée, qui s'intéresse à la fois à la stabilité financière et aux possibilités de développement, est particulièrement recommandée, en particulier dans le contexte actuel du Brexit.

En période d'instabilité du secteur financier, il convient de réagir rapidement afin d'éviter les dérapages et leurs répercussions très négatives sur l'économie réelle. Ces mesures d'urgence et le fonctionnement général du secteur doivent ensuite être évalués en vue d'une amélioration structurelle. En raison de l'importance majeure de ces réformes et de la nécessité de ne pas les modifier en permanence par souci de sécurité juridique, il est important qu'elles s'appuient sur une base de soutien large et solide au sein de la société.

Le Conseil se réjouit que le HLEG ait indiqué où des réformes étaient souhaitables et que celles-ci soient traduites, dans les différents groupes de travail, en options politiques possibles. Les membres du Conseil ont constaté que dans ces groupes de travail, les discussions étaient de nature largement technique. Les représentants des régulateurs et du secteur financier, qui constituent la majorité de ces groupes de travail, possèdent pour cela l'expertise nécessaire. Les membres du Conseil sont davantage axés sur les aspects socioéconomiques et ont de ce fait peu apporté au niveau technique. Il règne toutefois l'impression qu'en raison de cet accent mis sur le technique par les groupes de travail, peu d'attention y a été portée, si bien que les propositions actuelles ne bénéficient pas toujours de l'appui total de tous les partenaires sociaux, ni d'une base de soutien au sein de la société.

Le présent avis souligne un certain nombre de points susceptibles d'amélioration, afin que les actuelles propositions des différents groupes de travail, qui contiennent déjà bon nombre d'éléments de valeur, correspondent davantage aux préférences des partenaires sociaux.

Dans différents projets de texte, il est plaidé pour la création d'une nouvelle plateforme, d'une nouvelle task force ou d'un nouvel organe consultatif. Leur plus-value par rapport aux organes de concertation ou de consultation existants n'est pas toujours claire. Les réformes du secteur financier devraient tendre vers une rationalisation. De nouvelles initiatives devraient dès lors être rassemblées autant que possible dans des institutions et structures existantes. Les organes de concertation existants tels que le Conseil central de l'Économie, le Conseil national du Travail, le Conseil supérieur des Professions économiques, le Conseil de la Consommation, la Commission des Assurances... disposent d'une expertise suffisante pour confronter les initiatives nouvelles et existantes à leur efficacité et à leur portée dans la société. La composition de ces organes de concertation est par ailleurs davantage représentative que la composition qui est proposée pour d'éventuels nouveaux organes de concertation et organes consultatifs.

Il apparaît en outre que bon nombre d'initiatives proposées ne relèvent pas exclusivement de la compétence du Ministre des Finances. Les propositions relatives à la numérisation et à la cybersécurité ont par exemple de nombreux points de convergence avec le domaine politique du ministre de la Coopération au développement, de l'Agenda numérique, des Télécommunications et de la Poste, du ministre de la Justice et du ministre de la Sécurité et de l'Intérieur. Ce qui est logique étant donné que le développement d'un système financier qui fonctionne correctement exige une reconversion socioéconomique profonde qui touche bon nombre de terrains politiques. Il est important que les propositions politiques transversales, qui ne concernent pas que le secteur financier, soient élaborées dans un cadre plus vaste, en collaboration avec les autres ministres compétents ainsi qu'avec les organes de concertation existants, tels que le Conseil, qui avaient été constitués dans ce but.

Différentes propositions pourraient impacter les conditions de travail dans le secteur financier et devraient par conséquent être également abordées dans la concertation sectorielle. Nous pensons p.ex. à la proposition de former le personnel des institutions financières afin d'éviter les risques excessifs, dans laquelle il est en effet indiqué que le secteur devrait trouver un accord à ce propos.

2 Objections relatives aux propositions actuelles

Dans le présent avis, les partenaires sociaux se limitent à quelques considérations générales en ce qui concerne les propositions actuelles.

2.1 Regulatory & Supervisory issues

2.1.1 Enhancing resilience of real estate market

Il est positif que de nouvelles mesures aient été instaurées ou annoncées en vue de renforcer la résistance du secteur financier vis-à-vis des mouvements à la baisse potentiels sur le marché immobilier. De nouvelles mesures éventuelles ne devraient être mises en œuvre qu'après étude de leur incidence, et de l'incidence des mesures prises récemment. De telles analyses doivent toutefois être encore présentées aux acteurs concernés et aux organes de concertation pertinents afin que l'efficacité de nouvelles mesures éventuelles puisse être analysée et que de potentiels effets secondaires supplémentaires soient identifiés. Le Conseil se montre dès lors satisfait que la BNB étudie l'incidence de la nouvelle réglementation et d'une instauration éventuelle d'un plafond sur le rapport "Loan-to-Value". Le fait qu'il y soit tenu compte d'une multitude d'incidences possibles constitue également un élément positif. Les partenaires sociaux sont évidemment conscients que dans le contexte européen (ainsi que dans celui de la zone euro), il faut également tenir compte, dans cette matière, des compétences des instances européennes telles que la BCE et le CERS.

Les partenaires sociaux campent toutefois sur leur position en ce qui concerne l'instauration possible d'un tel plafond "LtV". Ils n'y sont pas favorables étant donné que ses effets très divers ne peuvent pas toujours être prévus. Il convient ainsi de tenir compte de l'impact sur le secteur de la construction, sur le marché de la location, sur le prix des maisons et sur la possibilité d'acquérir sa propre habitation, en fonction du revenu du candidat acquéreur. Les membres du Conseil se montrent par conséquent très intéressés par l'étude de la BNB et demandent que celle-ci soit expliquée aux organes de contrôle concernés tels que le Conseil central de l'Économie, le Conseil de la Consommation et la Commission des Assurances. Si des conséquences politiques peuvent être retirées de cette étude, le Conseil souhaite y être dorénavant associé.

2.1.2 Mitigating excessive risk-taking behaviour

Le Conseil se réjouit que dans la proposition finale visant à éviter les risques excessifs, il soit tenu compte de ses remarques précédentes, et il estime que les propositions visant à éviter les risques excessifs contiennent de nombreux éléments utiles. Ainsi, accroître la formation en vue d'une meilleure prise de conscience et de meilleures connaissances dans le secteur des risques en présence comporte certainement des avantages. Les membres du Conseil sont également satisfaits que pour déterminer les modalités, on fasse valoir la concertation avec les organisations représentatives des travailleurs et des employeurs du secteur concerné. Toutefois, on ne sait pas clairement quelles "catégories pertinentes de personnel" devraient suivre une formation. L'objectif doit être une concordance suffisamment précise du contenu, de l'objectif, du coût et de la forme de la formation au profil du travailleur (ou de l'indépendant, et éventuellement de ses collaborateurs).

Pour autant que les nouvelles exigences "Fit and Proper" aient une incidence sur les conditions de travail du personnel non dirigeant, elles doivent faire l'objet d'une concertation sociale.

2.2 Financing the real economy

Les membres du Conseil estiment que les propositions en matière de "Financing for the Real Economy" ne suffisent pas. Une raison en est que la plupart de ces propositions n'ont pas de rapport clair avec le financement de l'économie réelle.

2.2.1 Brussels as a financial centre

Les partenaires sociaux soutiennent l'idée selon laquelle le pouvoir d'attraction financière de Bruxelles doit être renforcé. Pour pérenniser le rôle de Bruxelles en tant que centre financier attrayant, dynamique et durable, la plateforme de discussion propose notamment le développement d'une plateforme pour le financement de projets d'infrastructure. Les partenaires sociaux encouragent certainement les investissements dans des projets d'infrastructure, étant donné qu'une infrastructure de transport bien entretenue, un approvisionnement énergétique sûr, des biens immobiliers de qualité, une infrastructure télécom et numérique de qualité et tournée vers l'avenir ainsi que des établissements d'enseignement bien équipés sont une condition à la croissance économique. Les partenaires sociaux souhaitent toutefois rappeler que les pouvoirs publics doivent financer leurs investissements de manière raisonnable et que les constructions basées sur des partenariats privé-public pour des motifs seulement budgétaires ne sont pas indiquées. Il convient de veiller à une répartition raisonnable des risques et des profits entre parties publiques et privées qui soit dictée par une logique économique ou sociétale, et pas exclusivement en vue d'une débudgétisation.

Il faut également tenir compte des instances de soutien à la politique existantes, telles que la Plateforme européenne de conseil en investissement et le Portail européen de projets d'investissement au niveau européen. Existent ainsi notamment le Vlaams kenniscentrum PPS au niveau flamand, SOFICO au niveau wallon et Beliris pour la Région de Bruxelles-Capitale¹. Il semble dès lors recommandé de porter dans cette matière l'attention nécessaire à des synergies réalisables et opérationnelles.

Les partenaires sociaux estiment que de nouvelles initiatives doivent avoir une valeur ajoutée claire, compte tenu des instances existantes. Raison pour laquelle il faut viser une meilleure coordination entre les autorités concernées, le tout naturellement dans le respect des compétences de chacun.

¹ Il s'agit d'un accord de collaboration entre l'État fédéral et la Région de Bruxelles-Capitale.

2.2.2 Facilitating financing of long term investments

Pour s'attaquer aux goulots d'étranglement dans le canal de financement tels que le financement des entreprises en croissances, des start-ups, des PME et des investissements en infrastructure, on étudie notamment comment l'argent de l'épargne peut être orienté de manière plus efficace vers des investissements susceptibles de soutenir l'économie belge, et ce bien sûr, en tenant à nouveau compte de ce que permet la législation européenne. Dans une des propositions des groupes de travail, il est plaidé pour une modernisation de la fiscalité du livret d'épargne : il est notamment proposé une révision de l'exonération du précompte mobilier sur les livrets d'épargne. Les partenaires sociaux estiment qu'au moment où le gouvernement fédéral parle d'une réforme fiscale, il n'est pas indiqué d'envisager de nouvelles mesures dans un forum distinct. Les membres du Conseil demandent que d'éventuelles réformes fiscales ne soient pas exclusivement alignées sur le secteur financier, mais qu'elles soient intégrées dans un cadre plus large. Le représentant de Febelfin soutient toutefois les propositions relatives aux dépôts d'épargne réglementés et à l'épargne-pension telles qu'elles figurent dans les propositions du sous-groupe de travail concerné.

Pour encourager le financement dans des projets d'infrastructure, la plateforme de discussion propose également d'autoriser les fonds et les assurances d'épargne-pension à investir, de manière optionnelle, dans des tranches "junior" et "equity" des projets d'infrastructure. Les partenaires sociaux se montrent satisfaits que l'on tende vers davantage d'investissements dans des projets d'infrastructure. Vu leur importance, le Conseil demande à recevoir des éclaircissements en cas de modification de la loi relative à la politique d'investissement des fonds d'épargne-pension.

2.3 Digitalization (Fintech & Cybersecurity)

Les partenaires sociaux soulignent la nécessité de porter une attention à la transformation numérique du secteur financier. De même, le Conseil soutient une attention portée à la cybersécurité. Les propositions en matière de numérisation et de cybersécurité ont de nombreux points de convergence avec d'autres domaines politiques. Pour les partenaires sociaux, il importe que les propositions politiques transversales, qui ne concernent pas que le secteur financier, soient développées dans un cadre plus large, en collaboration avec les autres ministres concernés ainsi qu'avec les organes de coordination existants, tels que le Conseil, qui ont été constitués à cette fin.

Cybersecurity

Les partenaires sociaux partagent la préoccupation du HLEG en matière de cybersécurité. Le Conseil se demande ce qui constitue à cet effet la valeur ajoutée d'un Belgian Cyber Advisory Council. Par ailleurs, une stratégie efficace en matière de cybersécurité exige une approche coordonnée. Si une nouvelle initiative s'avérait nécessaire, les partenaires sociaux ne pourraient la soutenir que si l'initiative relevait du Centre pour la Cybersécurité Belgique (CCB). Pour autant que la création d'un Belgian Cyber Advisory Council soit utile, les partenaires sociaux ne le soutiendraient dès lors que s'il est institué au sein du CCB et conseille le CCB en matière de cybersécurité dans le secteur financier. Pour renforcer la représentativité de l'Advisory Council, il convient en outre de renforcer celle du secteur financier en y incluant des membres du secteur bancaire belge. Par ailleurs, l'actuelle dénomination prête à confusion, raison pour laquelle le Conseil recommanderait de modifier le nom de l'Advisory Council afin qu'il apparaisse clairement qu'il s'agit d'un groupe de travail spécifiquement axé sur le secteur financier qui conseille et soutient le CCB. Enfin, il importe de n'avoir qu'un seul point de signalement national unique pour les cyber-plaintes. Le site cert.be (équipe d'intervention d'urgence en sécurité informatique) existe actuellement et sera intégré au CCB au 1^{er} janvier 2017. Il n'est dès lors pas conseillé de mettre en place un point de signalement supplémentaire.

Leverage the financial sector to provide every Belgian citizen with a digital identity thus supporting secure online interactions between citizens, companies and authorities.

Les partenaires sociaux soutiennent la proposition si elle concerne une mesure spécifique en vue d'améliorer la sécurité ainsi que la confiance des banques et de leurs clients. Mais s'il est question d'offrir une identité numérique à toute la population, il s'agit alors d'une mesure bien plus large, qui ne relève plus du domaine de compétence du HLEG (cf. considérations générales). La constitution d'une taskforce qui étudierait notamment comment les technologies existantes et nouvelles (biométrie, vidéo-conférence...) peuvent être utilisées pour le processus d'identification de la clientèle en ligne doit être analysée dans un cadre plus vaste, avec d'autres domaines stratégiques et d'autres secteurs. En d'autres termes, l'objectif ne peut pas être que les banques élaborent de nouvelles initiatives afin de devenir des fournisseurs d'identité numérique. Le Belgian Mobile ID-consortium des grandes banques belges et des opérateurs de réseaux mobiles a déjà été créé en vue de collaborer en matière d'identité mobile et de respect de la vie privée numérique.

Regulatory digital fitness check

Les partenaires sociaux soutiennent l'idée que l'on recherche des manières (i) d'améliorer l'attractivité de la Belgique en tant que plateforme de services financiers et (ii) de soutenir les citoyens, les entreprises et les pouvoirs publics dans la numérisation de leurs interactions mutuelles au niveau des services financiers. La réalisation d'un "digital fitness check" concerne à nouveau un cadre plus large auxquels citoyens et entreprises doivent être associés, en leur qualité d'acteurs concernés. Une condition importante pour bien réaliser un tel "fitness check" est que tous les acteurs pertinents soient associés. Il convient de consulter non seulement le secteur financier, mais aussi les organisations d'employeurs et de consommateurs. C'est pourquoi les partenaires sociaux demandent une plus grande participation des organes (de concertation) représentatifs pertinents, en fonction de leurs compétences, et ne voient pas de valeur ajoutée directe dans la mise en place de nouveaux organes consultatifs ou de nouvelles taskforces. Si ces derniers étaient malgré tout proposés, il conviendrait de clarifier la valeur ajoutée visée et les synergies vis-à-vis des organes existants.

Digitalization : e-skills

La numérisation s'imisce toujours davantage dans la vie sociale et économique. À l'avenir, et plus que maintenant encore, il y aura une demande en compétences numériques. C'est pourquoi l'intégration et l'utilisation de l'informatique à l'école deviennent de plus en plus importantes. Dans ce domaine, la Belgique se classe dans la moyenne en comparaison avec d'autres États membres de l'UE, mais conserve un retard par rapport aux pays enregistrant les meilleurs résultats, notamment en ce qui concerne le nombre d'élèves par ordinateur connecté, l'utilisation d'un ordinateur scolaire lors de l'apprentissage et la participation obligatoire des enseignants à une formation en informatique.

Il convient toutefois de faire remarquer que non seulement les connaissances "dures" dans le domaine de l'informatique sont importantes, mais aussi ce que l'on appelle les "soft skills" : les capacités à réfléchir dans une optique de résolution des problèmes, la faculté de penser de manière critique, la créativité et l'interaction sociale, qui contribuent à ce que dans l'optique de la poursuite du renouvellement technologique, la nouvelle génération également reste disponible sur le marché du travail. Ce sont en effet les tâches qui requièrent de la créativité, de l'inventivité et de l'intuition, qui sont les plus difficiles à transposer en algorithmes et qui sont dès lors difficilement automatisables.

Bien que l'importance de disposer de compétences numériques suffisantes dans le cadre du secteur financier soit cruciale, il en va de même pour d'autres secteurs et domaines politiques. Le Conseil estime dès lors que cela constitue une thématique qui nécessite une plus grande attention, au niveau tant national que régional.

3 Propositions du Conseil pour le programme de travail 2017 de la plateforme de discussion permanente

Le Conseil estime que les propositions de la plateforme permanente de discussion sont trop peu en relation avec le financement de l'économie réelle. En ce qui concerne plus particulièrement le financement de start-ups, de PME et d'entreprises en croissance, une étude "Hoge groei ondernemingen in België" (CRB 2016-1136) a en effet constaté qu'un groupe limité d'entreprises innovatrices et en croissance rencontre des problèmes spécifiques au niveau de son financement. Dans l'avis "Attentes des partenaires sociaux vis-à-vis du système financier belge" (CCE 2015-1986), les partenaires sociaux avaient également souligné que pour réussir une transformation structurelle de l'économie, le lancement d'entreprises était important, ainsi qu'une croissance suffisante de celles-ci. Par ailleurs, une attention suffisante portée aux entreprises existantes est également nécessaire. Dans leur avis, ils ont en outre souligné qu'une offre en financement diversifiée et complémentaire était nécessaire, afin qu'entreprises et consommateurs puissent faire appel aux sources de financement les plus appropriées et puissent recourir à un mix de financement adapté à leur situation spécifique. Il est ainsi nécessaire d'être attentif à la différence de besoins entre différents types d'entreprises : start-ups, micro-entreprises, PME, entreprises en croissance, grandes entreprises... Au cours des années écoulées, bon nombre d'initiatives ont déjà été prises sur ces terrains. Des nouvelles mesures éventuelles devront tenir compte d'une évaluation des initiatives existantes. Enfin, il convient d'examiner si des opportunités existent au niveau des produits financiers avec une valeur ajoutée sociétale pour les familles, les épargnants et les pouvoirs publics. Les éléments précités sont insuffisamment pris en compte dans les propositions actuelles de la plateforme permanente de discussion.

À la demande du Bureau du CCE, le CCE étudie actuellement le classement de la Belgique au niveau de la croissance/de la montée en puissance des entreprises, quels sont les principaux déterminants d'une montée en puissance d'entreprise ; et la manière dont cette forme d'entrepreneuriat pourrait être favorisée. Cela se fait en collaboration avec le SPF Économie, qui réalise cette étude à la demande du Ministre des Classes moyennes, des Indépendants, des PME, de l'Agriculture et de l'Intégration sociale, en charge de la politique en matière du système ferroviaire et de la régulation du transport ferroviaire et du transport aérien. Sur la base de ce projet d'étude, le Conseil fera des propositions pour le futur programme de travail de la plateforme de discussion. Par ailleurs, le Conseil réfléchira également, en dehors de ce projet d'étude, à des thèmes sociétaux pertinents susceptibles d'être traités dans le cadre de la plateforme de discussion.

Assistaient à la séance plénière du 18 janvier 2017, tenue sous la présidence de Monsieur R. TOLLET, Président du Conseil :

Membre nommé sur la proposition des organisations représentatives de l'industrie et des banques et assurances :

Monsieur ROOSENS

Membre nommé sur la proposition des organisations représentant l'artisanat, le petit et moyen commerce et la petite industrie :

Monsieur BORTIER

Membre nommé sur la proposition des organisations des agriculteurs :

Monsieur GOTZEN

Membre nommé sur la proposition de la sylviculture :

Monsieur COOLENS

Membres nommés sur la proposition des organisations représentatives des travailleurs :

Fédération générale du Travail de Belgique : Monsieur QUINTARD

Confédération des Syndicats chrétiens de Belgique : Messieurs HANSSENS et VAN ZWOL

Centrale générale des Syndicats libéraux de Belgique : Monsieur VALENTIN